

Cabinet Gamet Audit

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattaché à la CRCC de Besançon

11 rue des Fincelles
70200 Lure

contact@cabinetgamet.com

Tel 03 84 30 00 83
Fax 03 84 62 80 22

A.D.C.H. Association

4, faubourg de Montbéliard
BP 84
70400 HERICOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Cabinet Gamet Audit

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattaché à la CRCC de Besançon

11 rue des Fincelles
70200 Lure

contact@cabinetgamet.com

Tel 03 84 30 00 83
Fax 03 84 62 80 22

A.D.C.H. Association

4, faubourg de Montbéliard
BP 84
70400 HERICOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.C.H. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

EA

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 24 septembre 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lure, le 7 octobre 2019

Pour la société Cabinet Gamet Audit

Emilie MOUTAUD
Commissaire aux Comptes Associée

CABINET GAMET AUDIT
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des C A C
Rattachée à la CRCC de Besançon
11 rue des Fincelles
70200 LURE
RCS VESOUL 434 056 040

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	15 659	13 590	2 069	3 233
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind	2 988	2 988		
Autres immobilisations corporelles	85 685	69 511	16 174	23 940
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Comptes de liaison				
ACTIF IMMOBILISE	104 332	86 089	18 243	27 174
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	23 397		23 397	36 962
Autres créances	157 776		157 776	70 113
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	389		389	25 746
Charges constatées d'avance	1 300		1 300	4 304
ACTIF CIRCULANT	182 861		182 861	137 125
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL BILAN ACTIF	287 193	86 089	201 104	164 299

CABINET GAMET AUDIT
 SARL au capital de 8 000 €
 inscrite sur la liste nationale des C.A.C
 Rattachée à la CRCC de Besançon
 11 rue des Fincelles
 70200 LURE
 RCS VESOUL 434 056 049

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
BILAN PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	83 705	83 705
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-41 506	5 522
FONDS PROPRES	-15 038	26 468
Apports	13 333	20 000
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	13 333	20 000
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Subventions d'investissement	20 508	20 508
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	33 841	40 508
Comptes de liaison		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	18 802	66 976
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	11 981	
Découverts et concours bancaires	33 584	10
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	45 565	10
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		11 959
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 757	48 245
Dettes fiscales et sociales	77 980	33 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 125
Produits constatés d'avance		
DETTES	182 301	97 324
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL BILAN PASSIF	201 104	164 299

Compte de Résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	193 014	195 201
Produits des activités annexes		
Production stockée		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitation	237 464	213 787
Reprises et Transferts de charge	6 351	8 220
Autres produits	211	276
Collectes		
Legs et donations		
Cotisations	152	
Report des ressources		
Quote-part subventions renouvelables		
Produits d'exploitation	437 192	417 484
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	8 700	11 640
Charges externes	129 008	128 188
Impôts et taxes	2 382	2 145
Salaires et Traitements	226 414	191 540
Charges sociales	82 287	72 183
Amortissements et provisions	8 671	5 139
Engagements à réaliser		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	754	
Charges d'exploitation	458 217	410 834
RESULTAT D'EXPLOITATION	-21 024	6 650
Produits financiers	2	28
Charges financières	1 690	265
Résultat financier	-1 688	-237
Opérations faites en commun		
RESULTAT COURANT	-22 712	6 414
Produits exceptionnels		320
Charges exceptionnelles	18 794	1 211
Résultat exceptionnel	-18 794	-892
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
EXCEDENT OU PERTE	-41 506	5 522
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS		

CABINET GAMET AUDIT
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des C.A.C
Rattachée à la CRCC de Besançon
11 rue des Fincelles
70200 LURE
RCS VESOUL 434 056 040

Compte de Résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services		
Personnel bénévole		
Charges		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Produits		

CABINET GAMET AUDIT
 SARL au capital de 8 000 €
 inscrite sur la liste nationale des C A C
 Rattachée à la CRCC de Besançon
 11 rue des Fincelles
 70200 LURE
 RCS VESOUL 434 056 040

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DEVELOPPER COMPETENCES HUMAINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 201 104 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 41 506 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/09/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS N° 19 révisée par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 7 690 Euros au 31 décembre 2018.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié,
 - Age de départ : 65 ans,
 - Taux de turn over moyen,
 - Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 %
 - Taux d'actualisation brut : 1.57%
 - Table de mortalité : INSEE 2018
 - Taux moyen de charges sociales :
- Non cadres : 40 %

- La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités en dehors des membres de son Conseil d'Administration.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

CABINET GAMET AUDIT
SARL au capital de 8 000 €
inscrite sur la liste nationale des C A C
Rattachée à la CRCC de Besançon
11 rue des Fincelles
70200 LURE
RCS VESOUL 434 056 040

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

CABINET GAMET AUDIT
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des C.A.C.
Rattachée à la CRCC de Besançon
11 rue des Fincelles
70200 LURE
RCS VESOU 434 056 040

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Bien que l'activité de l'association soit assurée pour l'exercice à venir, étant donné que les actions de formation pour lesquelles elle a été retenue courent sur plusieurs années, la structure rencontre des difficultés, tant au niveau de la trésorerie du fait du décalage important dans le règlement des factures liées à ces dispositifs, que dans la capacité à équilibrer ses comptes.

En effet, ces actions sont pour la plupart valorisées au « juste coût » ce qui ne permet pas de couvrir les frais indirects, elles ont également engendré des embauches supplémentaires, qui combinées à une réorganisation de l'équipe salariale, aboutissent à une augmentation importante de la masse salariale sur l'exercice 2018, et à la comptabilisation en charge exceptionnelle du coût de départ à la retraite de la directrice à hauteur de 10K€.

Malgré l'attribution à titre exceptionnel d'une subvention de 15K€ par la Communauté de Commune du Pays d'Héricourt, l'association affiche tout de même une perte de 41.5 K€ sur cet exercice liée à ces difficultés et l'association pourrait ne pas être en mesure de faire face à l'acquittement de ses dettes dans le cadre normal de son activité.

Il existe une incertitude sur la capacité de l'association à poursuivre son activité dans les années à venir. Les comptes 2018 ont tout de même été arrêtés sur une base de continuité de l'exploitation compte tenu des actions pluriannuelles pour lesquelles l'association a été retenue.

CABINET GAMET AUDIT
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des C.A.C.
Rattachée à la CRCC de Besançon
11 rue des Fincelles
70200 LURE
RCS VESOUL 434 056 040

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	15 659			15 659
Immobilisations corporelles	90 351		1 678	88 673
Immobilisations financières				
Total	106 010		1 678	104 332
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	12 426	1 164		13 590
Immobilisations corporelles	66 410	7 507	1 418	72 499
Immobilisations financières				
Total	78 836	8 671	1 418	86 089
ACTIF NET				18 243

CABINET GAMET AUDIT
 SARL au capital de 8 000 €
 inscrite sur la liste nationale des C.A.C
 Rattachée à la CRCC de Besançon
 11 rue des Fincelles
 70200 LURE
 RCS VESOUL 434 056 040

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 182 472 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	23 397	23 397	
Autres	157 776	157 776	
Charges constatées d'avance	1 300	1 300	
Total	182 472	182 472	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT A ETABLIR	12 037
ORG. SOCIAUX PDTS A RECEVOIR	354
DIVERS PDTS A RECEVOIR	391
SUBV A RECEVOIR	156 748
Total	169 530

Notes sur le bilan

CABINET GAMET AUDIT
 SARL au capital de 8 000 €
 inscrite sur la liste nationale des C.A.C
 Rattachée à la CRCC de Besançon
 11 rue des Fincelles
 70200 LURE
 RCS VESOUL 434 056 040

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 182 301 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	33 584	33 584		
- à plus de 1 an à l'origine	11 981	5 488	6 493	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 757	58 757		
Dettes fiscales et sociales	77 980	77 980		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	182 301	175 808	6 493	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	16 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 519			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	10 647
INTERETS COURUS A PAYER	302
DETTE PROV CONGES PAYES	13 519
PERSONNEL AUTRES CHARGES	2 811
CH.SOC.DETTE CONG.A PAYER	6 612
CHARGES SOCIALES A PAYER	1 937
Total	35 829

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

CABINET GAMET AUDIT
 SARL au capital de 8 000 €
 inscrite sur la liste nationale des C A C
 Rattachée à la CRCC de Besançon
 11 rue des Fincelles
 70200 LURE
 RCS VESOUL 434 056 040

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST.AVANCE	1 300		
Total	1 300		